

Modifications

4e enquête publique

Version: V07 (vF) Date: 24.05.2022  
Format: 901 mm x 1060 mm Échelle: 1 : 5000  
Visa de la Direction de l'Édilité Date  
A. Bourguignon  
Andrea Bourguignon Woeffray  
Directrice de l'Édilité  
Enrico Slongo  
Architecte de ville  
Delphine Gallard  
Cheffe de secteur  
Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg  
N° 22 du 04.06.2022 au 04.07.2022  
Adopté par le Conseil communal de Fribourg Date

Thierry Steiert  
Syndic  
David Stutz  
Secrétaire de ville  
Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Date

Jean-François Steiert  
Conseiller d'Etat Directeur  
Le Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 04 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 1991.  
Le Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16 novembre 2018, N° 25 du 21 juin 2019 et N° 38 du 19 septembre 2020 au 19 octobre 2020.

Plan des limites de construction, des alignements obligatoires et des périmètres d'évolution

Limites de construction, alignement obligatoire ou distance à la forêt: tracé enlevé pour enquête publique 04

Limites de construction (nouveau tracé pour enquête publique 04)

Limites de construction (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Alignement obligatoire (nouveau tracé pour enquête publique 04)

Alignement obligatoire (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Alignement obligatoire sous arcade (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Double hachure: Périmètre d'évolution des constructions  
Simple hachure: Périmètre d'évolution pour constructions souterraines uniquement

Limité de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux (nouveau tracé pour enquête publique 04)

Limité de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) - nouveau tracé pour enquête publique 04

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) - tracé inchangé depuis enquête publique 03

Contenu indicatif

Aire forestière (AF)

Zone verte de protection du paysage (ZVPP)

Cours d'eau naturel

Espace réservé aux eaux (nouveau tracé pour enquête publique 04)

Espace réservé aux eaux (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Ligne à haute tension

Périmètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)

Plan d'aménagement de détail (PAD)

Secteur de protection des fortifications

0 100 200 Mètres

